

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL :
80 F.

BULLETIN N° 2 DU 11 JUIN 1992

BULLETIN PROTECTION DU MAÏS SEMENCE
édité avec la collaboration
du SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE MAÏS SEMENCE "ARMAGNAC-BIGORRE"

SESAMIE

Situation Le vol de l'insecte se poursuit en toutes zones; l'évolution des larves de première génération est ralentie par les températures fraîches actuelles.

Préconisation *Allonger le délai entre la première et la seconde intervention ; intervenir 3 semaines après le premier traitement.*

PYRALE

Situation Le vol du papillon a commencé et devrait atteindre son maximum au milieu du mois. Ce vol précoce, associé à une première génération tardive de sésamie, permettra une efficacité simultanée sur les deux insectes.

Préconisation *Le second traitement contre la sésamie sera efficace sur la pyrale. Utiliser une des spécialités suivantes :*

- KARATE	0,15 l/ha	
- DECIS CE	0,4 l/ha	
- TALSTAR	0,1 l/ha	
- SHERPA 10	0,4 l/ha	*(autorisation résente sur sésamie)*

PUCERONS

Situation Des vols de *Methopolophium dirhodum* sont actuellement observés en parcelles. Les piqûres de ces pucerons peuvent être responsables de retards de croissance sur des maïs à un stade inférieur à 8 feuilles.
Les infestations en parcelles observées sont rares et de faible importance.

Préconisation *Les traitements effectués contre la sésamie doivent contrôler ces insectes. Seules des populations supérieures à 10 pucerons en moyenne par plante avant le stade 8 feuilles justifieraient un traitement spécifique, cas peu probable ou exceptionnel.*